



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE

DECISIONS VICE-PRESIDENTS SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU

DECP 2020-275 (Y. MOREZ) : Mesure relative à la crise économique COVID-19 - Organisation d'une opération de bons d'achats au profit des commerces de proximité et des activités de service - Convention avec BEEGIFT. Il est conclu une convention de partenariat avec la société Beegift – 7 rue Foch – 55200 Commercy – afin de déployer sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire une opération de bons d'achats achetés par les particuliers, dans les conditions figurant dans cette convention.

DECVP 2020-276 (N. MELLERIN) : Avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux pour les accueils périscolaires de SBLP 2018-2020. Modification de l'annexe 3 avec la liste des locaux mis à disposition par la Commune de Saint Brevin les Pins à la CCSE, de la convention d'occupation de locaux pour les accueils périscolaires de SAINT-BREVIN-LES-PINS. Les autres termes de la convention restent inchangés.

DECVP 2020-277 (R. CHARBONNIER) : Remplacement de la pompe à chaleur de l'ALSH de Paimboeuf - Marché infructueux. La consultation pour le remplacement de la pompe à chaleur de l'ALSH de Paimboeuf est déclarée infructueuse.

DECVP 2020-278 (R. CHARBONNIER) : Prestation de curage des fossés de la voirie Communautaire - Attribution du marché. La consultation d'entreprises organisée selon les dispositions des articles R.2123-1 et R.2123-4 du décret n° 2018-1075 relatif au code de la commande publique, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence dans le OUEST FRANCE du 2 juillet 2020 et sur la plateforme de dématérialisation Achat Public le 30 juin 2020. L'accord-cadre est attribué à EB2V pour un montant mini annuel de 2 000,00 € HT et un montant maxi annuel de 21 000,00 € HT. L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

DECVP2020-279 (R. CHARBONNIER) : Aménagement de la voie verte du Migron au bourg de Frossay - Levés Topographiques - Attribution de marché. La consultation d'entreprises, organisée selon les dispositions des articles R.2123-1 et R.2123-4 du décret n° 2018-1075 relatif au code de la commande publique, a fait l'objet d'une mise en concurrence auprès de 4 entreprises le 28 juillet 2020. Le marché est attribué à QUARTA pour un montant de 6 800,00 € HT, soit 8 160,00 € TTC.

DECVP2020-280 (Y. MOREZ) : Protocole d'accord transactionnel lié à l'utilisation sans licence d'une image protégée. Suite au recours de Mr Michel AGULLO, photographe, dénonçant l'utilisation sans autorisation préalable, d'une image protégée dont il est propriétaire, sur un document de communication de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire. Il est approuvé le protocole d'accord transactionnel afin de régler à l'amiable le litige les opposant pour un montant de 800 € TTC.

DECVP2020-281 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement Non Collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur et Madame RONDINEAU Jean-Paul et Maryvonne. Il est attribué une subvention d'un montant de 7 500 € à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux. En cas d'évolution du montant des travaux suite à la réception de la facture et, après examen par les Services Techniques Communautaires, Monsieur Raymond CHARBONNIER est autorisé à modifier le montant des aides accordées dans la limite de plus 10% du montant initial.

DECVP2020-286 (Y. MOREZ) : Convention relative à la gestion d'un service de transport à la demande – Pays de Retz. Cette convention permet la mise en œuvre d'un transport à la demande en Loire Atlantique sur le secteur de la CA Pornic Pays de Retz et la CCSE. La CA Pornic Pays de Retz est gestionnaire du transport à la demande.

DECVP2020-287 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement Non Collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Madame GERARD Monique. Il est attribué une subvention d'un montant de 2 136,75 € à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux. En cas d'évolution du montant des travaux suite à la réception de la facture et, après examen par les Services Techniques Communautaires, Monsieur Raymond CHARBONNIER est autorisé à modifier le montant des aides accordées dans la limite de plus 10% du montant initial.

DECVP2020-288 (R. CHARBONNIER) : Construction d'une nouvelle station d'épuration pour les communes de Corsept, Paimboeuf, et Saint Viaud – Convention de raccordement électrique avec ENEDIS pour l'alimentation électrique. La proposition de raccordement électrique et la convention de raccordement d'ENEDIS pour le raccordement électrique basse tension de puissance supérieure à 36 kVA s'élève à 4 084,05 € HT.

DECVP2020-320 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement Non Collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Madame CLACIER Colette. Il est attribué une subvention d'un montant de 7 500 € à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux. En cas d'évolution du montant des travaux suite à la réception de la facture et, après examen par les Services Techniques Communautaires, Monsieur Raymond CHARBONNIER est autorisé à modifier le montant des aides accordées dans la limite de plus 10% du montant initial.

DECVP2020-321 (N. MELLERIN) : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour l'ALSH de Frossay. Le contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle du 27 octobre 2020 précise les conditions et obligations de chacune des parties dans sa mise en œuvre. Le coût de prestation est de 400 euros TTC.

DECVP2020-322 (M-L. BOUSSEAU) : Convention d'occupation d'une dépendance du domaine public avec l'entreprise Chauvet Grimault Sylvie, dite « La Ville en Bois ». L'objet de cette convention est de définir les conditions d'occupation de la parcelle AD 56 à usage de parking pour la clientèle de « LA VILLE EN BOIS ».

DECVP2020-323 (M-L. BOUSSEAU) : Convention annuelle de partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie Nantes-Saint-Nazaire. La convention a pour vocation de fixer le programme annuel collaboratif : animation de deux réunions d'information à destination des entreprises du territoire, transmission des fiches d'observatoire des créations – radiations, transmission du fichier des entreprises et organisation du forum Economie et territoire. La participation de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire s'élève à 1 210 € HT, soit 1 452 € TTC par an. La participation de la CCI est valorisée à hauteur de 3 600 € HT.

DECVP2020-324 (M-L. BOUSSEAU) : Avenant n°1 à la convention annuelle de partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie Nantes-Saint-Nazaire. Le programme est modifié comme suit : organisation d'un atelier collectif pour sensibiliser les entreprises au digital. Le coût de cet atelier s'élève à 1 100 € HT, pris en charge à 50 % par la CCI et à 50% par la CCSE, soit 550 € HT. L'atelier aura lieu sur le second semestre 2020.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE DECISIONS VICE-PRESIDENTS OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU

DECVP2020-325 (R. CHERAUD) : Nouvelle convention d'utilisation du complexe aquatique intercommunal aquajade avec l'association sportive SESCB pour l'année 2020-2021. Suite à la demande de créneaux supplémentaires, dont 1,5 heure de mise à disposition du petit bassin, il convient d'établir une nouvelle convention.

DECVP2020-326 (R. CHARBONNIER) : Remplacement de la pompe à chaleur de l'ALSH sur la commune de Paimboeuf – Attribution du marché. Le marché est attribué à SITHS pour un montant de 21 000,00 € HT, soit 25 200,00 € TTC.

DECVP2020-327 (R. CHARBONNIER) : Contrat Millésime Intégral avec la société JVS MAIRISTEM pour la commune de Corsept – Avenant n°1 - L'avenant au contrat prévoit une prolongation d'un an du contrat initial à compter du 1^{er} mai 2020 pour un montant annuel de 4 330,01 € HT. Les autres termes du contrat restent inchangés.

DECVP2020-328 (N. MELLERIN) : Contrat d'engagement pour un spectacle dans le cadre des ateliers et événements mis en place en faveur des assistantes maternelles du territoire et des enfants accueillis. Le contrat d'engagement pour le spectacle du 27 novembre 2020, précise les conditions et obligations de chacune des parties dans sa mise en œuvre. Le coût global de prestation est de 980 euros TTC.

DECVP2020-329 (R. CHERAUD) : Convention d'occupation des locaux du Pôle Eco Touristique et Sportif de Frossay dénommé « le Quai Vert » par le Club Nautique du Migron Aviron (CNMA). Cette convention permet de définir les modalités d'utilisation des locaux. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

DECVP2020-331 (R. CHERAUD) : Convention d'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics/privés de Loire-Atlantique et leurs associations sportives – Années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Des conventions sont conclues avec les collèges suivants : Saint Roch, Louise Michel, René Guy Cadou et Saint Joseph utilisant les équipements sportifs pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

DECVP2020-332 (R. CHARBONNIER) : Contrat avec la société CEGEDIM LOGICIELS MEDICAUX FRANCE pour le Centre Municipal de Santé de Saint Brévin. L'ouverture d'un Centre Municipal de Santé situé à Saint-Brevin-les-Pins, a permis d'acquérir un logiciel médical comprenant l'application des médecins, des secrétaires et la prise de rendez-vous en ligne. Considérant que l'abonnement de prise de rendez-vous en ligne Agenda MAIA doit faire l'objet d'un contrat séparé avec la société DOCAVENUE. Cette décision abroge la décision DECVP2020-139 du 18 mai 2020 prenant en compte cette option.

DECVP2020-333 (R. CHARBONNIER) : Contrat de service avec la société DOCAVENUE pour la MAIA pour le Centre Municipal de Santé de Saint Brévin. Suite à l'ouverture d'un Centre Municipal de Santé situé à Saint-Brevin-les-Pins, il est conclu un contrat d'abonnement MAIA pour la prise de rendez-vous en ligne pour les deux médecins avec la société DOCAVENUE. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la mise en service du matériel, pour un montant annuel de 1 656,00 € HT. Il sera renouvelable chaque année sans que sa durée globale ne puisse excéder 4 ans.

DECVP2020-334 (N. MELLERIN) : Convention de partenariat avec le CSC pour le fonctionnement d'accueil parents enfants LAEP sur la commune de Paimboeuf année scolaire 2020-2021. L'intérêt du projet de lieu d'accueil parents enfants (LAEP) est porté par l'association CSC Mireille Moyon comme outil de soutien à la parentalité. Cette action est inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et reçoit un soutien financier de la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique.

DECVP2020-335 (Y. MOREZ) : Convention de refacturation des masques et fournitures diverses. La répartition de la refacturation se décompose comme suit :

	Population 2020	%Age	MONTANT TTC
Corsept	2748	4,47%	702,79 €
Frossay	3319	5,39%	848,78 €
Paimboeuf	3184	5,18%	814,26 €
Saint-Brevin-les-Pins	14220	23,12%	3 637,03 €
Saint-Père-en-Retz	4702	7,64%	1 202,68 €
Saint-Viaud	2586	4,20%	661,42 €
CCSE	30758	50,00%	7 866,97 €
Total	61516	100,00%	15 733,93 €

DECVP2020-336 (S. GAUTREAU) : Convention avec le ROTARY CLUB pour la collecte de cartouches d'impression. Dans le cadre de ses actions, le Rotary Club, lutte contre la poliomyélite dans le monde. Il organise à cet effet, en partenariat avec les Ateliers du Bocage, une collecte de cartouches d'encre et de toners qui permettra de financer l'achat de vaccins. Le Rotary Club, installera des box de collecte de cartouches sur la déchèterie de St Brevin les Pins du 24 octobre au 24 novembre 2020. Ces box seront collectés par leur soin. Durant cette période, les cartouches et toners déposés sur la déchèterie de St Brevin ne seront donc pas collectés par la société LVL.

DECVP2020-337 (M-L. BOUSSEAU) : Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Pour l'année 2020, compte tenu de la crise sanitaire et d'une évaluation des demandes des entreprises, des ateliers de formation au digital sont programmés. Il est prévu la réalisation de deux ateliers autour du digital :

- « Percer avec instagram » le 30 novembre 2020 dont le cout résiduel pour la communauté de Communes est évalué à 744 € HT, maximum.
- « Google my business : créer votre fiche et découvrez la suite des outils google » dont le coût résiduel est évalué à 860 € HT, maximum.

DECVP2020-338 (N. MELLERIN) : Convention d'objectifs et de financement 2020 du multi accueil Tom Pouce avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. En complément de la prestation PSU, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique versera une aide complémentaire « bonus territoire Ctg ». Le montant est fixé à 1 344,49€ par place existante.

DECVP2020-339 (N. MELLERIN) : Convention d'objectifs et de financement 2020 du multi accueil Plume Ty avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. En complément de la prestation PSU, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique versera une aide complémentaire « bonus territoire Ctg ». Le montant est fixé à 1 344,49€ par place existante.

DECVP2020-340 (N. MELLERIN) : Convention d'objectifs et de financement 2020 du multi accueil La Pomme d'Api avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. En complément de la prestation PSU, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique versera une aide complémentaire « bonus territoire Ctg ». Le montant est fixé à 1 344,49€ par place existante.

DECVP2020-341 (N. MELLERIN) : Convention d'objectifs et de financement 2020 des accueils périscolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. En complément de la prestation ordinaire ALSH, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique versera une aide complémentaire « bonus territoire Ctg ». Le montant est fixé à 0,16€ par heure d'accueil ne dépassant pas un plafond de 201 269,76 heures d'accueil.

DECVP2020-342 (N. MELLERIN) : Convention d'objectifs et de financement 2020 des ALSH avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. En complément de la prestation ordinaire ALSH, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique versera une aide complémentaire « bonus territoire Ctg ». Le montant est fixé à 0,66€ par heure d'accueil ne dépassant pas un plafond de 25 277,76 heures d'accueil.

DECVP2020-343 (N. MELLERIN) : Convention d'objectifs et de financement 2020 des Accueils de Loisirs Ados avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. En complément de la prestation ordinaire ALSH, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique versera une aide complémentaire « bonus territoire Ctg ». Le montant est fixé à 2,64€ par heure d'accueil ne dépassant pas un plafond de 20 885,76 heures d'accueil.

DECVP2020-344 (R CHARBONNIER) : Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de l'avenue du 11 novembre 1918 à Saint-Brevin-les-Pins - Convention d'autorisation de travaux en terrain privé à M. et MME LEFEUVRE. Suite aux travaux de remplacement des tabourets de branchements, de fortes odeurs dans leur habitation ont été constatées. Afin de remédier rapidement à la problématique, il est établi une convention pour autorisation de travaux en terrain privé pour la pose d'un siphon disconnecteur, à titre gratuit.

DECVP2020-345 (R CHARBONNIER) : Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de l'avenue du 11 novembre 1918 à Saint-Brevin-les-Pins - Convention d'autorisation de travaux en terrain privé à M. et MME ROULIN. Suite aux travaux de remplacement des tabourets de branchements, de fortes odeurs dans leur habitation ont été constatées. Afin de remédier rapidement à la problématique, il est établi une convention pour autorisation de travaux en terrain privé pour la pose d'un siphon disconnecteur, à titre gratuit.

DECVP2020-346 (R CHARBONNIER) : Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de l'avenue du 11 novembre 1918 à Saint-Brevin-les-Pins - Convention d'autorisation de travaux en terrain privé à M. AVERTY. Suite aux travaux de remplacement des tabourets de branchements, de fortes odeurs dans son habitation ont été constatées. Afin de remédier rapidement à la problématique, il est établi une convention pour autorisation de travaux en terrain privé pour la pose d'un siphon disconnecteur, à titre gratuit.

DECVP2020-347 (R CHERAUD) : Exonération partielle de participations financières des associations sportives utilisatrices du complexe aquatique intercommunal « aquajade » durant la période de fermeture sanitaire. En raison de la fermeture du complexe aquatique intercommunal « Aquajade » du 11 mars 2020 au 28 juin 2020 pour raisons sanitaires, il est consenti une exonération partielle de participation financière 2019/2020 calculée au prorata temporis, à déduire de la participation 2020/2021, qui sera titrée sur l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	Redevance 2020-2021	exonération 2019-2020	à titrer
ASAM sport adapté	185,60 €	-69,60 €	116,00 €
SENSB club de natation	1 642,56 €	-615,96 €	1 026,60 €
EPMS	74,24 €	-27,84 €	46,40 €
AMICALE LAIQUE (créneaux)	10 848,00 €	-4 068,00 €	6 780,00 €
CSCI plongée	1 113,60 €	-417,60 €	696,00 €
O2N2 plongée	193,60 €	-167,04 €	26,56 €
SESCB	3 948,64 €	-1 480,74 €	2 467,90 €
TOTAL	18 006,24 €	-6 846,78 €	11 159,46 €

DECVP2020-348 (R CHARBONNIER) : Eaux Usées – Assainissement Non Collectif - Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur BRISSON MICKAËL et Madame FURET ANGELINA.

Il est attribué une subvention, à hauteur de 50% du montant total TTC des travaux. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 5000 €. En cas d'évolution du montant des travaux suite à la réception de la facture et, après examen par les Services Techniques Communautaires, Monsieur Raymond CHARBONNIER est autorisé à modifier le montant des aides accordées dans la limite de plus 10% du montant initial.

DECVP2020-349 (Y MOREZ) : Approbation de la convention FRANCE SERVICES : Cette convention est conclue entre la Préfecture, le service gestionnaire France services et les partenaires locaux de France services. La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de gestion de l'espace France Services SUD ESTUAIRE et d'organiser les relations entre tous les partenaires.